

COMMUNIQUÉ

Sous embargo jusqu'à 11h

Sécurité des piétons : l'inaction de Québec dénoncée

Montréal, le 19 décembre 2022 - Piétons Québec dénonce l'inaction du gouvernement du Québec pour assurer la sécurité des personnes qui se déplacent à pied. L'hécatombe chez les piétons au cours des dernières semaines au Québec démontre l'énorme rattrapage nécessaire pour rendre nos milieux de vie sécuritaires pour les personnes qui s'y déplacent. Dans ce contexte, l'organisation s'explique mal la déresponsabilisation du Premier ministre François Legault sur ce dossier et l'absence d'actions concrètes de la part de Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

« L'inertie du gouvernement du Québec tue », dénonce Sandrine Cabana-Degani, directrice générale de Piétons Québec. « La sécurité des piétons sur nos rues et routes est un enjeu national. C'est à Québec que se déterminent les normes d'aménagement du réseau routier municipal comme national; c'est à Québec que l'on pourrait décider que la limite de vitesse de base est de 30 km/h en milieu urbain; c'est à Québec que l'on décide que sur les rues principales numérotées, la fluidité de la circulation motorisée prime sur la sécurité des gens qui vivent dans le secteur; c'est à Québec que l'on planifie les grands projets autoroutiers qui ont un impact sur la circulation dans les milieux de vie; c'est aussi à Québec que l'on décide que de ne pas payer un péage routier est plus grave que de ne pas respecter un passage pour piétons!¹ »

Dans les deux dernières semaines seulement, au moins 14 piétons ont été happés gravement ou mortellement à Laval, Sherbrooke, Montréal, Matagami, Saint-Basile-le-Grand, Joliette. Parmi ces personnes, 8 sont décédées, dont 1 enfant et 4 personnes âgées.

« La réaction populaire des derniers jours le démontre: on ne veut plus traiter les décès de piétons comme faisant partie des règles du jeu. Partout au Québec, il y a des personnes qui meurent en se déplaçant à pied. Toutefois, le gouvernement se déresponsabilise en faisant porter le fardeau de la sécurité routière des plus vulnérables sur les usagers de la route et sur les municipalités. On ne peut pas affirmer que tout le monde respecte les règles, alors que c'est faux. Nous sommes à la croisée des chemins : soit on continue de ne pas voir de problème, soit on agit et on prévient d'autres drames humains. Nous savons comment faire pour prévenir ces morts violentes et on ne peut pas se contenter d'agir à l'échelle locale: il faut agir à l'échelle nationale. Le gouvernement peut agir pour prévenir d'autres décès et il doit prendre ses responsabilités. », conclut Madame Cabana-Degani.

Dans la foulée des récents événements, Piétons Québec a demandé une rencontre avec le Premier ministre François Legault, ainsi qu'avec la Ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guilbault afin de discuter des solutions possibles pour sauver des vies.

Depuis 10 ans, ce sont plus de 650 personnes qui ont perdu la vie et plus de 27 000 autres qui ont été blessées en se déplaçant à pied.² Dans les 5 dernières années, c'est en moyenne une personne qui

¹ L'article 417.2 du Code de la sécurité routière prévoit une amende de 150 à 250\$ pour un automobiliste qui circule sur une infrastructure assujettie à un péage sans s'acquitter des frais alors que l'article 509, prévoit une amende de 100 à 200\$ pour le non respect de la priorité d'un piéton au passage pour piétons.

² Bilans routier SAAQ 2012-2022 (inclut les données partielles pour 2022)

décède tous les 5 jours au Québec et plus de 6 autres qui sont blessées tous les jours, simplement parce qu'elles marchaient.

- 30 -

Pour informations:

Chloé Fortin Côté, chargée de communication
Piétons Québec
media@pietons.quebec
514 686 0905

À propos de Piétons Québec

Piétons Québec est l'organisation nationale de défense collective des droits des piétons.

Exigeante, optimiste et inclusive, elle revendique la sécurité et le confort pour toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. En raison des avantages immenses, autant individuels que collectifs, de se déplacer à pied, elle s'attache également à valoriser la marche comme mode de déplacement et à en augmenter sa pratique.

Axée sur la collaboration et le partenariat, elle sensibilise, mobilise, outille et influence les citoyens ainsi que les décideurs publics afin de transformer les normes sociales, le cadre réglementaire et les environnements bâtis en faveur des piétons.